

1



# Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Bev Harrison

**le jeudi 6 décembre 2005**

Troisième session de la 55<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)



**JOURNAL**  
**DE**  
**L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**  
**DU**  
**NOUVEAU-BRUNSWICK**

---

---

**TROISIÈME SESSION DE LA**  
**55<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 2005-2006**

---

---

**L'HON. HERMÉNÉGILDE CHIASSON,**  
**LIEUTENANT-GOUVERNEUR**

---

---

Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
le jeudi 6 décembre 2005

**PROCLAMATION**

*ATTENDU QUE la deuxième session de la cinquante-cinquième législature de la Province a été déclarée close le six décembre 2005, dans la matinée;*  
*ET ATTENDU QUE j'ai cru approprié de convoquer la troisième session de la cinquante-cinquième législature de la Province, je lance par les présentes une proclamation convoquant l'assemblée législative le six décembre 2005, à 15 heures.*



*Fait sous mon seing et le grand sceau de la province à Fredericton, le 16 novembre 2005, cinquante-quatrième année du règne de Sa Majesté.*

PAR ORDRE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Le procureur général,  
Bradley Green, c.r.*

*Le lieutenant-gouverneur,  
Herménégilde Chiasson*

La troisième session de la 55<sup>e</sup> législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires sont réunis.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé. Invité à faire son entrée, il prend place au trône. Il lui plaît d'ouvrir la session par le discours du trône, dont voici le texte :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, invités et gens du Nouveau-Brunswick,

Bienvenue à l'ouverture de la troisième session de la 55<sup>e</sup> législature du Nouveau-Brunswick.

Le discours du trône de cette année est consacré au travail continu de votre gouvernement en vue de bâtir et de préserver un Nouveau-Brunswick prospère et uni en visant une plus grande réussite économique assortie d'un plus grand progrès social pour la population de toutes les régions de la province.

En ouvrant la nouvelle session parlementaire, il est important de souligner que c'est aujourd'hui la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, qui honore la mémoire des 14 femmes tuées à l'École Polytechnique de Montréal. Nous demandons aux gens du Nouveau-Brunswick d'avoir une pensée aujourd'hui pour toutes les victimes de violence et de se demander ce qu'ils peuvent faire pour aider à mettre un terme à la violence familiale.

### **Rendre hommage aux gens du Nouveau-Brunswick**

Le présent discours du trône commence par saluer les réalisations extraordinaires de gens du Nouveau-Brunswick.

Depuis le dernier discours du trône, nous avons élevé à l'Ordre du Nouveau-Brunswick 10 autres personnes exceptionnelles de la province.

Il s'agissait de Gordon Fairweather, de William Gale, de Margaret LaBillois, de Roméo LeBlanc, d'Antonine Maillet, de Mary Majka, de Dan O'Brien, de William O'Ree, de Jeannette Pelletier et de David Adams Richards.

Depuis le dernier discours du trône, neuf personnes du Nouveau-Brunswick ont été investies de l'Ordre du Canada : Carol Loughery et Margaret Conrad, à titre d'officiers, ainsi que Jack Fenety, David Ganong, Thomas Condon, Frederick Horgan, Alexander Lilly, Eileen Travis et Shirley Dysart, ancienne présidente de l'Assemblée, à titre de membres.

J'offre les félicitations de tous les gens du Nouveau-Brunswick à Anne Compton, de Rothesay, lauréate du Prix littéraire du Gouverneur général de 2005, catégorie poésie anglophone, pour son recueil intitulé *Processional*.

Félicitations, aussi, aux membres de l'équipe du Nouveau-Brunswick qui ont représenté notre province aux Jeux d'été du Canada de 2005, à Regina, en Saskatchewan.

Nous saluons aussi nos jeunes athlètes qui se préparent à représenter le Nouveau-Brunswick aux compétitions sportives et culturelles des V<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie, qui débiteront demain à Niamey, au Niger.

Nous accueillons aussi chaleureusement dans notre province les étudiantes et étudiants étrangers qui sont nombreux à avoir choisi d'étudier ici, au Nouveau-Brunswick. Le nombre croissant d'étudiantes et étudiants étrangers et d'immigrants et immigrantes dans notre province enrichit nos collectivités et approfondit notre compréhension des peuples et des cultures du monde entier.

Depuis la dernière séance de l'Assemblée législative, nous avons perdu trois anciens députés provinciaux, à savoir Jim Wilson, Kenneth Johnson et Laurier Lévesque. Nous offrons nos condoléances à leurs familles.

Cette année marque le 60<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et a été désignée Année de l'ancien combattant. Un certain nombre d'activités et de cérémonies ont eu lieu tout au long de l'année pour rendre hommage aux personnes qui ont combattu et ont péri pour notre pays ainsi qu'à ceux et celles qui ont servi ou qui servent dans des missions de maintien de la paix de par le monde, en faveur de la liberté et de la paix.

Au nom des gens du Nouveau-Brunswick, nous offrons nos plus sincères condoléances à la famille et aux collègues du soldat Braun Scott Woodfield, d'Eastern Passage, en Nouvelle-Écosse, qui a récemment perdu la vie pendant qu'il patrouillait près de Kandahar, en Afghanistan; il était membre du 2<sup>e</sup> Bataillon du Royal Canadian Regiment, stationné à la BFC Gagetown.

Nous souhaitons un prompt rétablissement au sergent Tony McIver, de McAdam, au Nouveau-Brunswick, au caporal James Edward McDonald, de Pembroke, en Ontario, au caporal Shane Dean Jones, de White Rock, en Colombie-Britannique, et au soldat Paul Schavo, de London, en Ontario.

### **Bâtir et promouvoir la réussite économique**

*Vers un meilleur avenir* est le plan du Nouveau-Brunswick qui vise à traiter les fondements de la prospérité par les moyens suivants : investir dans la

population, choisir l'innovation, bâtir l'infrastructure stratégique et créer un contexte commercial et fiscal compétitif.

Au cours de la session, votre gouvernement présentera un certain nombre d'initiatives afin de **créer de nouvelles possibilités d'emploi**.

Notre secteur de l'exploitation forestière constitue l'un des secteurs les plus cruciaux de notre économie provinciale. Ce secteur emploie des milliers de gens au Nouveau-Brunswick, dans les tâches allant de la récolte du bois à la fabrication à valeur ajoutée de produits du bois et du papier. L'évolution du marché mondial des produits forestiers touche de nombreuses provinces, et le Nouveau-Brunswick ne fait pas exception.

Depuis le début de l'automne, un groupe de travail du Cabinet se penche sur les faits nouveaux dans le secteur de l'exploitation forestière et procède à des consultations à ce sujet. Les recommandations de ce groupe de travail seront présentées, et un **cadre de mise en oeuvre** sera proposé pour appuyer et renforcer le secteur.

Notre secteur agricole est un élément essentiel et dynamique de notre économie et un mode de vie pour des milliers de gens au Nouveau-Brunswick. Comme suite aux préoccupations que des propriétaires de terres agricoles ont soulevées, votre gouvernement continuera de consulter les parties prenantes relativement à la configuration actuelle du **Plan d'identification des terres agricoles**, en vue d'améliorer la prestation du programme et ses avantages pour l'industrie agricole.

Conformément à son engagement de rendre exploitable, pour la production agricole, un plus grand territoire, votre gouvernement a récemment achevé la **Stratégie de mise en valeur du territoire agricole du Nouveau-Brunswick**. Cette stratégie a été élaborée après une étroite consultation de l'industrie agricole du Nouveau-Brunswick. Au cours de l'année qui vient, plusieurs initiatives énoncées dans la stratégie seront mises en oeuvre pour donner suite à l'engagement qu'a votre gouvernement d'appuyer l'aménagement du territoire pour ce secteur crucial.

En prévision de la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui aura lieu à Hong Kong, votre gouvernement proposera à l'Assemblée une motion visant à affirmer son appui à l'égard du **système de gestion de l'offre** pour la commercialisation au Canada des produits laitiers, de la volaille et des ovoproduits. Les parlementaires seront appelés à faire comprendre clairement au gouvernement fédéral de maintenir le système actuel afin de protéger les intérêts des producteurs agricoles.

Dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture, des **modifications de la Loi sur le traitement du poisson** seront déposées afin de moderniser et de

renforcer le traitement et la manutention des produits du poisson au Nouveau-Brunswick.

Le secteur de l'aquaculture continue d'offrir des possibilités de croissance et de développement économique dans bien des régions de notre province. Toutefois, pour continuer de croître, ce secteur nécessite le soutien d'un cadre national visant les questions clés en matière de politiques et de développement. Votre gouvernement poursuivra les négociations sur l'élaboration d'une **entente-cadre sur l'aquaculture**.

Conformément à l'engagement pris dans *Visons plus haut. Allons plus loin.*, le **salairé minimum** sera augmenté le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Dans le cadre de l'application progressive des hausses du salaire minimum de milliers de travailleurs et travailleuses à faible revenu, vu la nécessité pour les employeurs d'une croissance stable et prévisible de leurs enveloppes salariales, votre gouvernement proposera d'autres augmentations du salaire minimum.

Afin de donner suite au travail accompli ces dernières années en partenariat entre le cabinet du procureur général et les législateurs de tout le Canada dans le cadre de la Conférence pour l'harmonisation des lois, un projet de loi visant à régler le déséquilibre entre les pouvoirs de franchiseur et de franchise, la première *Loi sur les franchises* du Nouveau-Brunswick, sera déposé.

Votre gouvernement continuera de jouer un rôle crucial pour **bâtir l'infrastructure stratégique de notre province**. Le plan de prospérité met l'accent sur quatre catégories principales d'infrastructure stratégique : les transports, les communications, l'énergie et l'infrastructure publique clé, qui améliore la qualité de la vie et stimule de nouveaux investissements et l'immigration dans notre province. Des investissements importants seront faits pendant l'année qui vient.

L'innovation est un facteur clé de la compétitivité à l'échelle mondiale. L'innovation transforme les idées et le savoir en produits et services compétitifs et améliore la productivité. Votre gouvernement a fait d'importants investissements dans le cadre du **programme d'innovation du Nouveau-Brunswick**, qui comprend un fonds d'innovation, le Programme d'adoption et de commercialisation de technologie, le Fonds de développement total et le plan d'action eNB. Au cours de l'année qui vient, d'autres investissements et d'autres initiatives seront lancés afin de promouvoir l'innovation.

De plus, votre gouvernement continuera à **soutenir notre industrie du tourisme** en faisant de nouveaux investissements dans le marketing et l'infrastructure.

Afin de maintenir la compétitivité du Nouveau-Brunswick sur les plans fiscal et commercial, votre gouvernement veillera à ce que le Nouveau-Brunswick demeure la province au Canada ayant le plus faible taux d'impôt applicable à la petite entreprise, se situant au troisième rang parmi les plus faibles en matière d'impôt sur le revenu des corporations et ayant le plus faible taux d'impôt sur le revenu des particuliers de l'est du Canada, grâce à des **modifications de la Loi de l'impôt sur le revenu** et à d'autres mesures législatives connexes.

Une éducation de qualité est essentielle pour réussir dans l'économie mondiale d'aujourd'hui. Votre gouvernement se dirige vers un système d'éducation et de formation qui favorise une culture de l'excellence et du rendement élevé, caractérisée par l'innovation et l'apprentissage continu.

Afin d'aider à concrétiser une telle vision, votre gouvernement rendra public les **deux derniers jalons du Plan d'apprentissage de qualité**, visant le développement de la petite enfance ainsi que l'enseignement aux adultes et l'apprentissage continu.

À la suite des progrès importants déjà réalisés, et dans le sillage du jalon du Plan d'apprentissage de qualité portant sur le développement de la petite enfance, votre gouvernement présentera une initiative enthousiasmante dans le domaine de l'apprentissage précoce.

Plus précisément, votre gouvernement établira dans toutes les régions de la province un **programme de qualité visant à préparer à l'école les enfants de la préscolaire**. Le nouveau programme donnera aux enfants de 4 ans les compétences dont ils ont besoin pour entrer à la maternelle. En s'appuyant sur l'apprentissage acquis d'abord à la maison, le programme répondra au besoin des parents et des tuteurs d'avoir pour leurs enfants un programme de qualité, universel, accessible et solide sur le plan du développement.

Cette année, les membres du personnel enseignant au primaire continueront de mettre l'accent sur le renforcement des compétences en littératie, et une nouvelle formation spécialisée sera offerte. De nouvelles stratégies visant à améliorer le **rendement scolaire en mathématiques et en sciences** aux niveaux primaire et intermédiaire seront aussi mises en oeuvre.

Cette année, la **Recherche sur l'utilisation d'ordinateurs portatifs en salle de classe** a été élargie, passant de 9 à 18 classes, afin de permettre à plus d'élèves d'utiliser des technologies de pointe en salle de classe.

Des partenaires de recherche à l'Université de Moncton et à la Mount Allison University évaluent les effets sur l'enseignement et l'apprentissage dans les écoles publiques.

Votre gouvernement continuera de mettre en oeuvre le jalon du Plan d'apprentissage de qualité intitulé *Écoles de qualité, résultats élevés*, qui vise le primaire, l'intermédiaire et le secondaire. En septembre 2006, votre gouvernement ajoutera 100 nouveaux membres du personnel enseignant, puis 115 autres l'année suivante, ce qui donnera en tout **625 nouveaux enseignants et enseignantes** en cinq années. Votre gouvernement envisagera d'autres augmentations du personnel enseignant afin de réduire le nombre d'élèves par classe.

Votre gouvernement continuera de promouvoir l'alphabétisation dans la province en **améliorant notre réseau de bibliothèques** pour veiller à ce que nos collections soient modernes et que les heures d'ouverture soient uniformes dans l'ensemble de la province ainsi que pour améliorer les services de bibliothèque en ligne pour la population du Nouveau-Brunswick.

Dès réception de **l'étude MacKay sur l'intégration scolaire**, votre gouvernement élaborera un cadre stratégique pour que tous les enfants fassent l'objet de programmes et de services appropriés dans un cadre cohérent de services gouvernementaux.

En rendant public le document intitulé *Accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité*, le jalon de l'enseignement postsecondaire du Plan d'apprentissage de qualité, votre gouvernement a donné beaucoup d'importance à **l'éducation et à la formation postsecondaires**.

Un projet de loi sera déposé pour permettre la mise en oeuvre du **remboursement du crédit d'impôt du Nouveau-Brunswick pour les frais de scolarité**.

La *Loi sur l'aide à la jeunesse* sera modifiée afin de simplifier et d'améliorer la prestation des services d'aide aux étudiants et étudiantes du postsecondaire au Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'engagement pris dans la plate-forme intitulée *Visons plus haut. Allons plus loin.*, votre gouvernement créera une **Commission sur l'avenir des universités néo-brunswickoises**, ayant le mandat de faire des recommandations sur la manière dont nos universités peuvent croître et devenir plus fortes à long terme.

Après de vastes consultations, de nouvelles mesures législatives seront aussi présentées afin de moderniser la **gouvernance du réseau du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick**.

Votre gouvernement a invité le gouvernement fédéral à participer au plan de prospérité, *Vers un meilleur avenir*, au moyen d'une proposition

d'investissement en collaboration intitulée *Accélérer le pas vers un meilleur avenir*, qui sera déposée à l'Assemblée.

L'offre de partenariat pourrait contribuer à combler plus rapidement les écarts entre le Nouveau-Brunswick et le reste du Canada pour ce qui est des revenus, de l'emploi, de l'innovation, de la productivité et de l'éventail des exportations. En outre, le partenariat ferait en sorte que le gouvernement fédéral respecte son obligation constitutionnelle d'assurer un niveau comparable de développement économique dans toutes les régions du Canada.

### **Bâtir et préserver le progrès social**

Le Nouveau-Brunswick est un endroit où il fait bon vivre, travailler et élever une famille.

Votre gouvernement édictera au cours de la session un certain nombre de mesures clés en vue d'améliorer la santé et le mieux-être des gens du Nouveau-Brunswick, de protéger les enfants et les adolescents, d'assurer plus de logements abordables, d'améliorer les soins aux personnes âgées, de voir au coût croissant de l'énergie et d'améliorer et de promouvoir notre culture et notre mode de vie exceptionnels.

Votre gouvernement continuera de mettre en oeuvre *Un avenir en santé* grâce à d'autres investissements afin d'assurer à très long terme la stabilité et la viabilité du système néo-brunswickois de soins de santé et de soins aux personnes âgées.

La promotion du mieux-être est une composante importante de notre système de soins de santé et une priorité de votre gouvernement depuis son arrivée au pouvoir. Un **plan d'action en vue d'améliorer le mieux-être général des gens du Nouveau-Brunswick** sera publié et comprendra des initiatives visant à soutenir la stratégie du mieux-être énoncée dans le plan provincial de la santé.

Les gens du Nouveau-Brunswick ont bien accueilli l'abolition des droits de base du **transport d'urgence en ambulance**. Afin de continuer à moderniser cet important service, d'autres changements seront mis en oeuvre.

Les travaux vont bon train quant au plan de votre gouvernement concernant la rénovation ou le remplacement de 12 foyers de soins dans la province. Le nouveau foyer de soins à Gagetown a été ouvert aux pensionnaires en novembre, et la nouvelle Villa du Repos, à Moncton, devrait ouvrir ses portes au printemps.

Au cours de la présente session, votre gouvernement présentera d'autres mesures et investissements en vue **d'améliorer et de renforcer les services aux personnes âgées du Nouveau-Brunswick**.

Votre gouvernement présentera une loi permettant à la province de **poursuivre les compagnies de tabac** afin de recouvrer les frais importants que le système de santé du Nouveau-Brunswick assume à cause du tabagisme.

Afin de rendre le système de justice plus accessible à la population et d'assurer, au civil, une protection accrue du public, une *Loi sur les recours collectifs* sera déposée, laquelle permettra les **recours collectifs** devant les tribunaux du Nouveau-Brunswick.

Au fil des ans, le Nouveau-Brunswick a pris un certain nombre d'initiatives fructueuses en vue de décourager la conduite avec facultés affaiblies. Dans la continuité de ces initiatives, votre gouvernement déposera des modifications de la *Loi sur les véhicules à moteur* afin de créer un **Programme d'utilisation d'antidémarrage avec éthylomètre**.

Des **modifications de la Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres** seront également étudiées afin de renforcer et de moderniser les dispositions visant à protéger le public.

Un nouveau **modèle de prestation des services de protection de l'enfance** sera élaboré afin de mieux protéger les enfants victimes de mauvais traitements et de négligence et de fournir des services améliorés pour protéger les familles à risque.

En outre, une nouvelle **stratégie visant les adolescents à risque**, en particulier ceux de 16 à 18 ans, sera présentée au cours de la session.

Pour faire suite aux travaux du groupe de travail sur la responsabilisation des propriétaires d'animaux familiers, une proposition sera présentée en vue d'améliorer le cadre régissant les **responsabilités des propriétaires d'animaux familiers**.

Dans le cadre de ses efforts continus pour bâtir des collectivités plus sûres, votre gouvernement présentera des modifications de la *Loi sur le film et le vidéo* afin de prescrire l'utilisation d'un **système de cotation des jeux vidéo**.

Votre gouvernement présentera des mesures **plus sévères contre les propriétaires de taudis** et les personnes qui refusent de fournir un logement qui satisfait aux conditions minimales.

Les mesures donneront aux agentes et agents chargés de l'exécution des arrêtés les outils dont ils ont besoin pour veiller à ce que les gens du Nouveau-Brunswick puissent habiter des **logements de qualité sûrs et abordables**.

Votre gouvernement modernisera aussi la *Loi sur la location de locaux d'habitation* en apportant des modifications qui placeront sous la protection de cette loi les locataires de maisons de pension.

Bâtir des collectivités plus fortes et plus sûres va de pair avec la sécurisation de nos foyers et bâtiments. Dans la foulée de l'Initiative de réduction des formalités administratives, votre gouvernement établira le **Comité consultatif sur la sécurité des bâtiments**, qui proposera des éléments clés dans l'élaboration d'une *Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick*.

À la suite des récentes rencontres du premier ministre avec les chefs des Premières nations et les directions d'organisations autochtones ainsi que de la récente rencontre des premiers ministres sur les questions autochtones, votre gouvernement croit qu'il faut combler les écarts sociaux et économiques creusés entre les Autochtones et les autres Canadiens et Canadiennes.

Votre gouvernement continuera de renforcer son engagement à satisfaire aux besoins en matière d'éducation de nos collectivités autochtones. Votre gouvernement organisera une séance de planification stratégique pour faire suite à la rencontre des premiers ministres. Cette séance permettra de continuer à jeter les bases pour la toute première **stratégie en matière d'éducation pour les Premières nations du Nouveau-Brunswick**, qui mettra l'accent sur les besoins d'apprentissage de nos enfants autochtones.

En outre, votre gouvernement organisera une **conférence sur le logement des Premières nations**, travaillera à créer un **plan directeur pour la santé des Autochtones du Nouveau-Brunswick** et élaborera un **plan de développement économique** visant à améliorer l'infrastructure, la diversification, l'innovation et la formation dans les collectivités des Premières nations.

En plus, votre gouvernement est prêt à piloter la conclusion d'un **accord sur les relations** et la tenue de **pourparlers tripartites sur les droits ancestraux et les droits issus de traités**.

Votre gouvernement continuera de travailler de concert avec les représentants et représentantes du milieu culturel ainsi qu'avec nos parties prenantes pour prendre appui sur les réussites de la **Politique culturelle** et valoriser davantage la culture au Nouveau-Brunswick. La deuxième version de la Politique culturelle du Nouveau-Brunswick sera présentée sous peu.

Une *Loi sur la sauvegarde du patrimoine*, inspirée des succès de la Politique culturelle, sera présentée.

Au titre de la deuxième version de la Politique culturelle, votre gouvernement travaillera de concert avec la communauté des arts et la communauté littéraire à l'élaboration d'une **Politique du livre pour le Nouveau-Brunswick**, politique globale qui permettra notamment d'accroître, dans les écoles et les bibliothèques publiques, l'accessibilité des oeuvres néo-brunswickoises.

La protection continue de l'environnement est un objectif majeur de votre gouvernement.

La création d'un **Partenariat communautaire en environnement** alliera la capacité de recherche et d'élaboration de politiques du gouvernement provincial à l'expérience opérationnelle des administrations locales afin de mettre en place des projets environnementaux favorables aux collectivités.

Un **mécanisme visant à permettre et à favoriser le réaménagement de sites urbains contaminés** sera présenté et se fondera sur les lignes directrices en matière de promotion de la revitalisation d'anciens sites industriels et d'autres biens.

Un **programme de gérance des matériaux multiples**, visant à coordonner les efforts de recyclage avec l'industrie et les fabricants, sera officialisé par voie législative au cours de la session.

Conformément à sa plate-forme, *Visons plus haut. Allons plus loin.*, votre gouvernement élaborera une **stratégie Eau pour la vie** afin d'assurer des réserves d'eau potable salubres et stables, un approvisionnement en eau fiable pour le développement économique ainsi que des lacs et cours d'eau sains pour les loisirs et le tourisme.

Votre gouvernement continue de travailler avec dynamisme afin de relever les nombreux défis qui se présentent dans le secteur de l'énergie.

Bien que de nombreux événements récents échappent à notre volonté, tels que les bouleversements causés par les ouragans le long de la côte américaine du golfe du Mexique, force nous est de reconnaître que nous pouvons prendre ici chez nous des mesures profitables aux gens du Nouveau-Brunswick.

Par exemple, votre gouvernement donne suite à l'engagement de procurer un **allègement des factures de mazout de chauffage domestique** à plus de 37 000 familles au Nouveau-Brunswick.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, un **programme de remise** est accessible aux propriétaires et aux locataires qui se chauffent au mazout. Un remboursement allant jusqu'à 200 \$ peut être obtenu sur demande.

De plus, les gens du Nouveau-Brunswick qui sont bénéficiaires de programmes d'aide sociale ont vu d'importantes **augmentations de leurs suppléments de chauffage**.

Ensemble, les mesures prises permettront non seulement de protéger les plus vulnérables contre la flambée des prix du mazout, mais aussi de soulager la classe moyenne du Nouveau-Brunswick.

Nous n'en resterons pas là. Votre gouvernement reconnaît que des personnes, au Nouveau-Brunswick, sont plus touchées par la montée des prix de l'énergie et qu'il importe d'alléger leur fardeau. Au cours de l'année qui vient, votre gouvernement continuera d'aider les familles les plus durement frappées par l'augmentation des coûts de l'énergie.

L'une des façons les plus efficaces de venir à bout de la demande croissante d'énergie et de l'augmentation des coûts de nombreuses formes d'énergie est d'être moins énergivores. C'est pourquoi votre gouvernement a créé la nouvelle **Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques**, dont le mandat est d'informer le public sur la consommation et l'efficacité en matière d'énergie ainsi que de fournir des incitatifs pour aider à réduire la consommation d'énergie.

La création de la corporation de la Couronne sera officialisée par le dépôt d'une *Loi sur l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick*.

De plus, des **modifications de la Loi sur les terres et forêts de la Couronne** seront déposées afin de mettre en oeuvre la **Politique de mise en valeur de l'énergie éolienne**, que votre gouvernement a récemment approuvée.

Une nouvelle *Loi sur les pipelines* est proposée en vue de moderniser le cadre réglementaire de la construction et de l'exploitation de pipelines au Nouveau-Brunswick.

Des **modifications de la Loi de 1999 sur la distribution du gaz** sont aussi proposées afin d'améliorer la viabilité du système de distribution du gaz naturel et de promouvoir la distribution du gaz naturel à partir de l'installation de GNL Canaport.

### **Bâtir et assurer un gouvernement efficace**

Les sociétés et les économies prospères ont de solides fondations pour soutenir leurs efforts afin de créer et de partager la prospérité : démocratie participative où le gouvernement rend davantage compte; services publics axés sur les compétences, la technologie et un nouveau sens du dépassement; partenariats avec d'autres gouvernements afin de trouver des solutions communes à des problèmes communs.

En réponse aux recommandations de la Commission sur la démocratie législative, votre gouvernement déposera un plan d'action intitulé *Changer le mode de fonctionnement du gouvernement*.

En combinant les pouvoirs et attributions de la directrice générale des élections et ceux du contrôleur du financement politique, votre gouvernement créera un nouvel organisme, plus efficace, qui portera le nom d'**Élections Nouveau-Brunswick**.

En outre, une *Loi du Nouveau-Brunswick sur les référendums* sera déposée au cours de la session qui commence de l'Assemblée législative.

Conformément aux recommandations de la Commission sur la démocratie législative, votre gouvernement **modifiera les modalités des nominations aux organismes, aux conseils et aux commissions**. Plus précisément, les lignes directrices du processus de nomination seront renforcées, et davantage d'accent sera mis sur la transparence et la reddition de comptes dans le processus de nomination.

Votre gouvernement cherchera à instaurer un nouveau cadre ouvert et transparent pour régir **les congrès à la direction des partis ainsi que les déclarations de candidature dans les circonscriptions**.

Allant au-delà des recommandations de la Commission sur la démocratie législative, votre gouvernement présentera des modifications afin d'actualiser la *Loi sur le droit à l'information*.

La collaboration renforce le Nouveau-Brunswick. Notre but commun, une plus grande prospérité pour les gens du Nouveau-Brunswick en tant que Canadiens et Canadiennes, tend à nous unir. Votre gouvernement se distingue par la formation de partenariats afin d'arriver à ce but commun.

Le gouvernement continuera à entreprendre de vastes consultations auprès des gens du Nouveau-Brunswick avant de déposer le budget provincial. Dans le cadre des discussions, le premier ministre procédera à une série de **consultations** avec des intervenants provinciaux relativement à des sujets tels que, entre autres, l'apprentissage précoce et les soins destinés à la petite enfance, l'économie et les emplois, le mieux-être, l'environnement ainsi que le travail et la culture.

En outre, le **processus de consultations prébudgétaires** comprendra une fois de plus des assemblées publiques que le ministre des Finances tiendra un peu partout dans la province. Les gens du Nouveau-Brunswick auront l'occasion de se prononcer sur les questions qui leur importent le plus. Les autres ministres continueront aussi de rencontrer, préalablement au budget provincial, leurs intervenants.

Dans le cadre des réformes de la réglementation déjà en cours dans l'industrie de l'assurance, votre gouvernement continuera de faire avancer le projet d'**harmonisation de l'assurance dans les Maritimes**, pour les produits autres que l'assurance automobile.

Une *Loi sur la responsabilité financière et l'équilibre budgétaire* sera déposée pour remplacer la loi actuelle sur l'équilibre budgétaire et aller plus loin que celle-ci. La nouvelle loi exigera que le gouvernement satisfasse à des normes élevées en matière de gestion financière et présente de **nouvelles lignes directrices pour la présentation** des états financiers de la province.

Pendant la session, les parlementaires seront aussi appelés à examiner et à approuver un **autre budget équilibré** présenté par le ministre des Finances, un état des recettes et dépenses prévues ainsi que les crédits au compte de capital pour 2006-2007.

### Conclusion

Le discours du trône de cette année est consacré au travail continu de votre gouvernement en vue de bâtir et de préserver un Nouveau-Brunswick prospère et uni en visant une plus grande réussite économique assortie d'un plus grand progrès social pour la population de toutes les régions de la province.

À mesure que la session parlementaire se poursuivra, les ministres fourniront de plus amples détails sur les initiatives exposées dans le discours du trône.

En outre, un certain nombre de modifications de diverses lois de l'Assemblée législative seront déposées et débattues afin d'aider votre gouvernement à atteindre son objectif d'améliorer constamment les services à la population.

Votre gouvernement fournira aussi des détails sur d'autres questions de politiques et de programmes qui comptent pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Que la divine Providence vous guide dans vos délibérations.

---

Son Honneur se retire de la Chambre.

Le président de l'Assemblée reprend le fauteuil.

---

Il est ordonné que l'hon. M. Lord, premier ministre, soit autorisé à déposer un projet de loi intitulé *Loi perpétuant un droit traditionnel spécifique*. (Projet de loi 1.)

En conséquence, le premier ministre présente le projet de loi à la Chambre, lequel est reçu et lu une première fois.

---

Le président informe la Chambre que, afin d'éviter des erreurs, il a obtenu le texte du discours de Son Honneur, dont il s'offre à faire la lecture. (Il en est dispensé.)

---

Sur la motion de M. Stiles, appuyé par M. Williams, il est résolu que le discours de S.H. le lieutenant-gouverneur soit mis en délibération sur-le-champ.

---

M. Stiles, député de la circonscription électorale de Petitcodiac, appuyé par M. Williams, député de la circonscription électorale de Kent-Sud, propose une adresse en réponse au discours de S.H. le lieutenant-gouverneur, adresse dont il donne lecture de sa place et qu'il fait remettre au président, qui en donne lecture à son tour. Voici le texte de l'adresse :

Fredericton (N.-B.)  
le 6 décembre 2005

À Son Honneur,  
l'honorable Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Il s'élève un débat. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. S. Graham, chef de l'opposition et député de la circonscription électorale de Kent.

---

La séance est levée à 16 h 42.